

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 DECEMBRE 2013**  
*(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)*

Le conseil communautaire s'est réuni le 23 décembre 2013 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT, sur convocation adressée le 13 décembre 2013  
23 conseillers étaient présents

M. Raymond Galland a été élu secrétaire de séance.

Le Président met au vote les procès verbaux des séances des 30 septembre et 28 octobre 2013.  
Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.  
Le Président passe à l'ordre du jour.

### **Information sur les décisions prises par délégation**

#### Attribution marchés Travaux Création Parc d'Activité de Chabannes

Le président indique que tous les lots ont été attribués. Ils ont été notifiés le 28 novembre. Le montant global des travaux ressort à 861 029.38 € HT

#### Attribution marchés Travaux d'aménagement de la salle d'activités sportives

Le président indique que tous les lots ont été attribués. Ils ont été notifiés le 18 octobre. Le montant global des travaux ressort à 116 754.57 €

#### Assurance Dommage Ouvrage pour Travaux La Palestel

Le contrat a été conclu avec MMA qui a fait l'offre la mieux disante : 4 499.72 € TTC

### **Domaine Intercommunalité**

#### TEOM Chéniers :

La commune de Chéniers, qui rejoint le périmètre du Pays Dunois au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a délégué la compétence Ordures Ménagères au SIVOM des 2 Creuse. Le principe de représentation-substitution s'appliquera. La communauté de communes percevra la TEOM en lieu et place du syndicat et s'acquittera du coût du service auprès du SIVOM des 2 Creuse.

#### Dissolution du SM des 3 Lacs : arrêté du préfet

Un arrêté du Préfet en date du 9 décembre 2013, complété par un arrêté en date du 20 décembre met fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte des 3 Lacs le 31.12.2013. Au plus tard au 30 juin 2014, le préfet nommera un liquidateur chargé d'apurer les dettes et créances et de céder les actifs. Un arrêté prononcera la liquidation des biens.

Un budget de liquidation doit être établi avec la participation des collectivités qui constituent le syndicat.

### **Domaine Tourisme**

#### Décisions consécutives à la reprise des compétences exercées par le S.M. des 3 lacs

Compte tenu que le syndicat mixte assurera la gestion des biens jusqu'à la date de liquidation des biens (30 juin 2014), les décisions relatives à la reprise des compétences sont reportées à une séance ultérieure.

#### Hôtel Lépinat :

- o le point sur les travaux

Le Président précise que le chantier se déroule normalement. Le bâtiment est mis hors d'eau, il sera hors poussière et hors d'air pour la fin janvier. L'équipe scénographie commencera son travail début février.

- Groupe de travail mode de gestion-animation

Différentes approches et préconisations pour la gestion et l'animation du site ont été envisagées. Un groupe de travail d'élus est créé pour en discuter et faire la proposition au conseil communautaire.

#### Convention avec la Région pour la réalisation de vidéo guides sur la vallée des peintres

Une convention tripartite Région-comcom et OT sera conclue pour la réalisation de vidéo guides sur la vallée des peintres, porte d'entrée touristique du département ; La Communauté de Communes s'engage à mettre à disposition la documentation (base de données), à sélectionner les points des parcours, les documents iconographiques et réaliser le scénario avec les partenaires.

### **Domaine Jeunesse/Sport Culture**

#### Demande de subvention Association Cordes and Compagnies

Suit à relance de l'association, le conseil confirme qu'il n'accepte pas de subventionner le festival des Schubertiades 2013.

#### Avancement du projet salle d'activités sportives à La Palestel

Le plan de retrait amiante vient d'être réalisé. Le chantier doit débuter le 6 janvier 2014 par la dépose de l'amiante.

### **Domaine Economie**

#### Aménagement numérique : mise en œuvre du SDAN pilote :

Le président rappelle que le dossier de la communauté de communes a été retenu

Une réunion d'information a eu lieu avec le Conseil Général, le Conseil Régional et DORSAL.

Une réunion de travail est fixée le 17 janvier. L'objet est de préparer le projet local à 5 ans (jalon1) et les priorités à 2 ans (opération pilote). Un projet de territoire devra être établi et validé par le conseil communautaire ; Dorsal consolidera et proposera une restitution cartographique et financière. La décision définitive sera prise après les élections, par les nouvelles équipes.

#### Parc d'activités de Chabannes : avancement du projet et convention INRAP

Le Président explique au conseil que le chantier du Parc d'activités ne peut démarrer début janvier comme envisagé car le service d'archéologie de la DRAC a notifié un arrêté prescrivant la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le terrain du projet. Il est nécessaire de signer une convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

La réunion de lancement avec les entreprises a eu lieu vendredi 20 décembre 2013. Celles-ci sont prêtes à intervenir dès que la DRAC aura donné son accord.

### **Domaine Finances**

#### Financement des projets structurants par la caisse des dépôts : Emprunt projet Hôtel Lépinat

Les travaux de l'Hôtel Lépinat entre dans les projets finançables sur le fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts (gestionnaire des livret A – LDD- LEP).

Compte tenu des conditions d'emprunt (taux Livret A + 1 soit à ce jour 2.25 % sur durée supérieure à 20 ans), un emprunt de 352 862 € sera souscrit sur une durée de 21 ans. Cela minimisera l'emprunt nécessaire pour la zone d'activités (qui n'est pas éligible à ce type de financement).

#### Décisions modificatives au budget

Les crédits sont ajustés par prélèvement sur les dépenses imprévues

#### Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le président est autorisé à engager avant le vote du budget 2014, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013

## **Domaine Habitat**

Prolongation du PIG en 2014 :

Tous les partenaires étant d'accord, le programme d'amélioration de l'habitat conclu qui devait s'achever fin 2013 est reconduit sur l'année 2014

Le conseil adopte le plan de financement du suivi-animation. La participation de la communauté de communes est de 20 % des dépenses estimées à 54 000 €

## **Domaine Mobilité**

Transport scolaire :

Des tarifs sont adoptés pour utilisation temporaire exceptionnelle (sur dérogation accordée par le Conseil Général) et réduction partielle du forfait pour cas de force majeure

Reconduction de l'opération Bourse au Permis de Conduire

Cette opération permet d'aider les jeunes de 17 ans ½ à 25 ans à financer leur permis sous conditions de ressources et en contrepartie d'une mission d'intérêt général. Elle est reconduite pour l'année 2014.